

Johns Hopkins Center for Humanitarian Health (CHH) – Lancet Commission sur la santé, les conflits et les déplacements forcés:

La santé dans un monde de crises et d'impunité

ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES

Contexte

Les conflits armés alimentent des crises sanitaires humanitaires prolongées dans les pays touchés et provoquent des déplacements forcés de populations à grande échelle. Le nombre de décès liés aux conflits a presque doublé entre 2021 et 2024, et plus de 123 millions de personnes vivent désormais en situation de déplacement forcé. En 2026, on estime que 239 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, mais seule une faible proportion d'entre elles recevra probablement des soins permettant de sauver des vies.

Les atteintes à la santé et aux droits humains se multiplient dans un contexte d'impunité croissante. Ces violations traduisent des manquements aux obligations qui incombent aux acteurs concernés; elles ne constituent pas des conséquences inévitables des conflits armés. Le système censé assurer leur protection est défaillant, fragmenté, politisé, insuffisamment doté en ressources et inéquitable.

La Commission CHH-Lancet sur la santé, les conflits et les déplacements forcés a été créée en 2024 pour **traiter** la question des défaillances croissantes du système humanitaire et de leurs effets sur la santé des populations touchées par les conflits armés et les déplacements forcés.

Recommandations générales

1. Inverser les rapports de pouvoir: transformer la gouvernance humanitaire et rendre opérationnelles la localisation et la décolonisation.

- Transférer la gouvernance, les financements et le pouvoir décisionnel aux communautés touchées et aux acteurs locaux reconnus comme légitimes.
- Appliquer une typologie des crises et une matrice décisionnelle pour orienter l'élaboration de modèles de gouvernance adaptés au contexte et préciser la justification, la portée et la durée de l'implication des acteurs régionaux et internationaux.
- Consolider le système humanitaire fragmenté des Nations Unies en vue de constituer une entité opérationnelle unique, intégrée et redevable et, le cas échéant, remplacer le système des clusters ou le modèle de coordination pour les réfugiés par des systèmes de gestion des incidents adaptés à leur finalité.

2. Mettre fin à l'impunité: placer la redevabilité au cœur du droit international humanitaire et de la coordination de l'action humanitaire fondée sur des principes.

- Créer une Alliance mondiale pour la protection de la santé, réunissant des États, des entités des Nations Unies et des ONG, afin d'intervenir systématiquement en cas de violation des protections canalapplicables à la santé et aux soins de santé.

- Appliquer cinq principes humanitaires fondamentaux: l'humanité, l'impartialité, le principe de ne pas nuire, la solidarité et la redevabilité. La neutralité et l'indépendance demeurent des moyens essentiels, dont l'emploi dépend du contexte, pour garantir l'accès et l'acceptation.
- Utiliser les résultats sanitaires comme mesures de performance, indicateurs de conformité et éléments déclencheurs, à l'échelle du système, d'enquêtes formelles et de procédures de reddition de comptes.

3. Réformer le financement: accroître les financements prévisibles, équitables et fondés sur les besoins, en plaçant les besoins des populations touchées au centre et en soutenant la capacité d'agir des acteurs locaux.

- Créer un fonds humanitaire mondial mutualisé et indépendant, doté d'une gouvernance autonome à l'égard des agences des Nations Unies et des bailleurs bilatéraux, avec des allocations fondées sur l'évaluation des besoins et sur l'équité.
- Accroître considérablement l'assistance monétaire afin de permettre aux populations touchées de mieux maîtriser les choix qui concernent leur vie, de renforcer les économies locales et de favoriser une fourniture de l'aide plus efficiente et plus équitable.
- Intégrer l'action humanitaire aux systèmes nationaux de santé et de protection sociale, afin que les populations déplacées accèdent aux services par l'intermédiaire de ces systèmes plutôt que de structures parallèles.
- Déployer des instruments de financement innovants, notamment le financement anticipatif, le financement mixte et les solutions d'assurance couvrant les risques de catastrophe, afin de diversifier et de stabiliser le financement.

4. Garantir la santé pour tous: assurer la continuité de soins de santé équitables, sûrs et ancrés localement, en mettant l'accent sur les populations les plus à risque.

- Fonder les réponses sanitaires sur le droit à la santé, en accordant la priorité à l'équité et aux services essentiels pour les populations les plus à risque, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
- Garantir la continuité, la qualité et la sécurité des soins, en fournissant des services essentiels fondés sur les besoins et adaptés au contexte.
- Garantir la protection des soins de santé et des personnels de santé comme un droit non négociable, la responsabilité de cette protection étant partagée entre les États, les acteurs non étatiques et l'écosystème humanitaire.
- Intégrer dès le départ la résilience climatique et déployer les technologies, y compris l'intelligence artificielle, avec des garanties appropriées en matière d'équité, de protection des données et de supervision humaine.

Actions Prioritaires pour les Organisations Non Gouvernementales (ONG) Internationales

1. Redéfinir votre rôle et intervenir selon un plan de retrait

- Appliquez la matrice décisionnelle de la Commission pour justifier votre implication dans chaque contexte: l'implication des acteurs internationaux doit être exceptionnelle, limitée dans le temps et conditionnée par l'absence ou l'incapacité de solutions locales reconnues comme légitimes ; elle ne doit pas constituer une option par défaut fondée sur le mandat ou la disponibilité des financements.
- Énoncez explicitement les conditions d'entrée et de retrait dès le début de chaque intervention, avec des plans de transition vers les acteurs locaux et nationaux assortis des ressources nécessaires, limités dans le temps et soumis à un examen indépendant lorsque les conditions le permettent.
- Passez progressivement de la mise en œuvre directe au soutien technique, au transfert de capacités et à des fonctions d'appui qui renforcent les systèmes nationaux et locaux au lieu de s'y substituer.

2. Bâtir des partenariats équitables

- Assurez aux partenaires locaux et nationaux un financement de base équitable, un partage équitable des risques et des modalités appropriées de prise en charge des frais indirects; évitez de leur transférer des risques opérationnels et sécuritaires sans leur conférer l'autorité et le contrôle financier correspondants.
- Investissez dans un véritable renforcement des capacités, et non dans de simples formations axées sur la conformité, et plaidez activement en faveur du financement direct des acteurs locaux, notamment en rendant publique la proportion de vos financements qui parvient aux partenaires locaux à chaque niveau.
- Ne rivalisez pas avec les organisations locales pour les personnels qualifiés, le financement ou la visibilité d'une manière qui affaiblirait l'écosystème local; appliquez les principes de solidarité et de ne pas nuire à vos pratiques institutionnelles, et pas uniquement à la conception des programmes.

3. Agir conformément aux principes humanitaires et protéger la santé

- Agissez conformément aux cinq principes humanitaires — l'humanité, l'impartialité, le principe de ne pas nuire, la solidarité et la redevabilité —, en considérant la neutralité et l'indépendance comme des moyens dont l'emploi dépend du contexte pour garantir l'accès et l'acceptation, et non comme des critères qui excluent les acteurs locaux reconnus comme légitimes.
- Comprenez que la solidarité exige un partenariat équitable et durable avec les populations touchées et les organisations locales respectueuses des principes humanitaires, et ne suppose aucun alignement sur des objectifs politiques ou militaires.
- Considérez la protection des personnels de santé, des établissements de santé, des patients et des transports sanitaires comme une priorité opérationnelle non négociable: documentez systématiquement les attaques et utilisez les résultats sanitaires comme indicateurs de défaillance de la protection.

- Veillez à ce que la collecte des données et les outils numériques, y compris l'IA, respectent des normes éthiques appropriées — notamment l'évaluation des biais, la co-conception avec les communautés et une gouvernance rigoureuse des données — et à ce que les données des populations touchées ne soient pas utilisées de manière susceptible de leur porter préjudice.

4. Plaider avec constance et rendre des comptes publiquement

- Plaidez en faveur d'un fonds mondial mutualisé et indépendant, du financement direct des acteurs locaux et de financements pluriannuels et flexibles; veillez à ce que vos propres pratiques institutionnelles soient cohérentes avec ces positions, notamment en réduisant votre dépendance aux financements fléchés et à court terme.
- Rendez publics les mécanismes communautaires de recueil des avis et de traitement des plaintes, dotés d'un véritable pouvoir de réparation; rendez publiquement compte des résultats sanitaires et de la performance en matière de protection, plutôt que des activités et des dépenses; soumettez-vous à une évaluation indépendante menée par un tiers et dont les résultats sont rendus publics.
- Collaborez avec l'alliance mondiale pour la protection de la santé en situation de conflit et les autres mécanismes de redevabilité afin de documenter les violations, de préserver les éléments de preuve et de maintenir la pression diplomatique sur les crises peu médiatisées ou négligées.